

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 2 décembre 2015</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 10 décembre 2015</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2015</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : Mme ALLES Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

2

**PROJET DE CESSION
DU LOT N° 1
DU LOTISSEMENT
SAINTE-BARBE**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,
NOUHËN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN (pouvoir à
M. BAVOZET à partir du rapport 10), FUSARI, NEGRO
(pouvoir à M. RODRIGUEZ pour le rapport 15), ASTRE,
RODRIGUEZ, VILLARET, ALLES, ASTIER (pouvoir à
M. GILLET jusqu'au rapport 14), ELEFATHERATOS, ISAAC-
SIBILLE, CAMINALE (pouvoir à M. ISAAC-SIBILLE à partir du
rapport 9), VALENTINO, COSSON, PIOT, COATIVY (jusqu'au
rapport 10), TULOUP, LATHUILLIÈRE,*

*Membres excusés : MM. MOMIN (pouvoir à Mme NOUHËN),
GUERRY (pouvoir à Mme CAMINALE),*

Membre absent : Mme GRÉLARD.

Mme BAZAILLE, Première Adjointe, explique qu'implantée depuis novembre 2008 sur la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon au 1 allée Alban Vistel, la société MEDIMEX-ATHLEX est leader sur un marché médical, paramédical et de la condition physique, marché pérenne en croissance constante.

Sur ce marché, MEDIMEX est spécialisée dans le domaine médical de l'évaluation et de la rééducation fonctionnelle et s'adresse aux hôpitaux (CHU -CHR- CH), aux centres de rééducation, de médecine du sport, aux unités de recherche universitaires ; ATHLEX se focalise plus spécifiquement sur le marché libéral, médical, paramédical sportif et de remise en forme. L'activité de la société se répartit selon 3 axes : commercial (promotion et vente de matériels et d'équipement), technique (installation, suivi technique et maintenance de ses matériels et installations) et formation sur les technologies biomédicales et les applications cliniques de ses produits).

La société souhaite aujourd'hui renforcer et développer son activité.

D'une part, elle souhaite faire évoluer l'organisation du stockage de ses produits en rapatriant cette mission, actuellement sous traitée, au sein de son groupe, à proximité de son site de Sainte-Foy-lès-Lyon.

D'autre part, elle souhaite créer un centre « pilote » dédié à l'activité physique autour des concepts les plus actuels et les plus innovants en matière de développement, de gestion et de maintien des capacités physiques (par exemple un concept très avancé et expérimenté de machines d'entraînement musculaire à résistance physiologique, un concept de cryothérapie corps entier, un concept breveté de conditionnement cardio-vasculaire en allègement). Animé et géré par deux professionnels de l'encadrement sportif à temps plein et une personne en charge de l'accueil et du secrétariat à mi-temps, ce centre pourra accueillir simultanément une trentaine de personnes, soit environ 400 adhérents.

Ainsi le lot n°1 du lotissement Sainte-Barbe, d'une superficie de 1 801 m², très visible depuis la voie publique et situé à proximité de Calicéo, a semblé le lieu adéquat à cette entreprise pour développer ses projets. Un architecte mandaté par la société a déjà réfléchi à l'implantation des bâtiments ; l'architecture choisie tiendra compte de celle environnante et de l'identité affichée du lieu. Un permis de construire sera naturellement déposé et fera l'objet d'une instruction par le service urbanisme.

La SCI « La Résidence », filiale du groupe MEDIMEX-ATHLEX a fait une proposition d'acquisition à 306 170 € HT (soit 170 €/m²) compatible avec l'estimation des Domaines qui a déterminé une valeur vénale du bien à 160 € HT le m².

L'acquéreur devra également s'acquitter auprès de la commune de la TVA au taux de 20 %.

Il est précisé que la promesse de vente consentie intégrera une clause de préférence au profit de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon en cas de revente du terrain dans un délai de 7 ans au prix de la transaction d'origine indexé sur l'indice du coût de la construction.

Ce projet participe au maintien et au développement d'une activité économique existante sur la commune ; il permet également la création d'un pôle innovant en lien avec le paramédical créant ainsi une uniformité et une complémentarité avec le monde économique existant et les structures médicales nombreuses sur le territoire.

Compte tenu des éléments ci-avant développés, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe d'une promesse de vente du lot n°1, tel que détaillé ci-dessus, à la SCI « La Résidence »,
- d'autoriser Madame le Maire à formaliser et signer la promesse de vente et tous actes et documents juridiques afférents à la vente du lot n°1,
- d'autoriser la SCI « La Résidence » à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe d'une promesse de vente du lot n°1, tel que détaillé ci-dessus,
à la SCI « La Résidence »,

- AUTORISE Madame le Maire à formaliser et signer la promesse de vente et tous actes
et documents juridiques afférents à cette vente,

- AUTORISE la SCI « La Résidence » à déposer les autorisations d'urbanisme
nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI